

OFFICE DE TOURISME BERGERAC – SUD DORDOGNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MARS 2018

à BERGERAC – MAISON DES VINS

Administrateurs présents : Mesdames KROST-PÉTÉ, HENNION, CHEVALIER, ROUAN, Messieurs, BOURNAZEL, LAPOUGE, LACOSTE, LLEDOS, BOUDOIN, MAMONT

Administrateurs excusés : Messieurs GALLOT (pouvoir), BOIDÉ, RABAT (pouvoir), GARRIGUE (pouvoir), BOURGEOIS (pouvoir)

Egalement présents : Pascal DUPOUY

La présidente remercie les administrateurs pour leur présence ; avec 13 membres présents ou représentés, le quorum (10) est atteint.

Avancement du projet Maison des Vins et du Tourisme

Depuis la désignation le 8 janvier dernier de l'équipe architecte/scénographe COMIN - PUYGUILHEM, le projet a connu une franche accélération. Rappelons que c'est la SEMIPER, qui assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le compte de la CAB qui elle porte le projet. Un comité de pilotage a été créé ; il est composé des représentants des organismes financeurs (Région, Département, CAB, l'Etat) ainsi que des présidents d'IVBD et de l'OT. Parallèlement un comité technique se réunit quasiment chaque semaine et il est composé des cadres des différentes structures impliquées (CAB, OT, IVBD) de la SEMIPER et du cabinet d'architecte et ses partenaires associés (scénographe, bureaux d'études).

Les premiers plans de distribution des espaces sont apparus ainsi que l'aspect général extérieur que le bâtiment va présenter. L'accueil principal est prévu côté rivière ou un bel espace sera entièrement reconstruit en lieu et place de l'actuelle boutique de la maison des vins ; il communiquera avec le caveau de la Vinée qui accueillera un espace scénographique autour du personnage de Cyrano de Bergerac. Depuis ce hall d'accueil un escalier permettra de rejoindre l'ensemble Salon de dégustation, terrasse et cloître entièrement recomposés. Le Cloître et la terrasse seront des prolongements de l'espace de dégustation et de vente. La salle de conférence est entièrement revue pour un usage multiple.

Très vite est apparu le caractère trop exigü du caveau de la vinée pour abriter l'Espace Cyrano ; la solution envisagée consisterait alors à investir les galeries supérieures du cloître ainsi que l'actuelle salle de dégustation et la salle de conférence pour disposer d'un espace vraiment valorisable et permettant de déployer une scénographie spectaculaire.

Il faut alors que l'on retrouve une salle de réunion et une salle de dégustation dans l'aile Nord ; cela repousserait les bureaux de l'OT au deuxième étage de cette même aile.

Budgétairement cette remise en question a de lourdes conséquences et les 1 600 000 €HT initialement prévus ne suffisent plus dès lors que le projet prend cette ampleur.

Les organismes financeurs vont donc devoir examiner l'opportunité de revoir leur contribution à la hausse.

Le deuxième point prévu à l'ordre du jour concerne la détermination de la date et du lieu de la prochaine assemblée générale ainsi que les modalités des élections pour les représentants des collèges professionnels au sein du conseil d'administration. C'est le mercredi 4 avril 2018 à 18.00 qui est finalement arrêté ; l'assemblée générale aura lieu à la Maison des Vins de Bergerac.

Trois possibilités de vote seront proposées aux professionnels :

- le vote en ligne
- le vote par correspondance postale ou retour de bulletin par mail
- le vote le jour même de l'assemblée générale

Un appel à candidature avait été lancé au début mi février avec une date de clôture pour le 12 mars ; les candidats déclarés sont les suivants :

CAMPING – PRL – VILL VACANCES – RES DE TOURISME

Camping Pomport Beach (Pomport) : M. Joris BOUDOIN

CHAMBRES D'HÔTES

L'Ostal en Périgord (Vélines) : Me. Cécile JEHOULET

Le Clos d'Argenson (Bergerac) : Me Laurence AMELOT

La Gabarie (St Germain et Mons) : M. Jean-Paul FRISCHKÉ

HÔTELS

Manoir du Grand Vignoble (St Julien de Crempse) : Me Sabine KROST-PÉTÉ

LOCATIONS DE VACANCES

M. Etienne LLEDOS (Bergerac)

COMMERCANTS – ARTISANS - PRODUITS REGIONAUX - VIGNERONS

Apolo Cycles (Bergerac) : M. Jean-Paul BOURGEOIS

PRESTATAIRES DE LOISIRS – SITES PATRIMONIAUX

Périgord Gabarres (Bergerac) : M. Pierre LAREQUIE

Château de Monet Sully (Bergerac) : M. Laurent PESLERBE

Ludik for Rêveur (Bergerac) : M Julien SPITERI

Les Attelages de Monsacou (Lamonzie-Montastruc) : Mme Mireille LAGORCE

RESTAURANTS – FERMES AUBERGES

L'Imparfait (Bergerac) : M. Michel FERNANDEZ-PUENTE

Chez Albert (Bergerac) : Mme Dominique KORBENDAU

La Tour des Vents (Monbazillac) : Mme Valérie BRAMERIE

Le Saint Jacques (Bergerac) : Mlle Emilie GULDEMANN

Centrale de réservations

Pascal DUPOUY expose le sujet suivant qui concerne la centrale de réservation des locations de vacances et chambres d'hôtes. L'Office de Tourisme s'est doté de cet outil au début de l'année 2016 ; il faisait partie de la batterie de mesures prises pour tenter de compenser la forte baisse de subvention de la CAB cette année-là. Nous avons alors fait le choix d'un logiciel identique à celui du CDT (Winresa) acheté auprès du fournisseur B2F Concept, avec des conditions préférentielles liées au fait que le CDT était déjà client de ce fournisseur. Un volet important de formation avait été également mis en œuvre auprès de ce même fournisseur. Le tout représentant près de 17 000 €. Un dossier de subvention avait été présenté à la région Aquitaine (5 014 € réglés en novembre 2011) et un autre auprès de l'Europe par le biais des fonds Leader (8 644 € non encore réglés).

Après deux années d'expérience, on ne peut que constater que la centrale de réservation n'a pas « décollé ». Elle manque de visibilité et peine à exister dans un contexte concurrentiel où les mastodontes internationaux comme Airbnb ou Homelidays sont devenus hégémoniques. De plus,

notre stock comprend à peine 20 propriétés et nous avons beaucoup de difficultés pour convaincre les propriétaires de nous confier la gestion de leurs locations de vacances.

La tendance qui se met peu à peu dans les structures institutionnelles du Tourisme consiste à se retirer de marché en tant qu'intermédiaire de commerce et de se doter plutôt d'outils qui soient mis à la disposition des propriétaires pour leur permettre de mieux gérer leurs propres ventes en ligne. C'est ce sur quoi le CDT a entrepris de travailler dans la perspective de 2019.

Un certain nombre d'éléments nous amènent aujourd'hui à remettre en question l'opportunité de prolonger l'expérience au-delà de 2018.

Tout d'abord le CDT nous a fait savoir courant octobre 2017 qu'il abandonnerait l'utilisation de ce logiciel le 1^{er} janvier 2018. En conséquence, le coût demandé par le fournisseur a été aussitôt révisé à la hausse (le CDT nous a toutefois aidés en prenant à sa charge 50 % du surcoût pour 2018). De plus le fournisseur B2F nous a informé qu'à partir du 1^{er} janvier 2019, l'outil Winresa ne sera plus maintenu ni disponible et il nous propose de migrer vers une nouvelle solution de centrale de réservation en ligne avec à la clé de nouveaux frais (environ 6000 €).

Parallèlement, après de nombreux mois d'adaptation à la Nouvelle Aquitaine, les services instructeurs pour les dossiers Leader nous ont fait savoir que notre demande était finalement rejetée. La raison invoquée est le fait de n'avoir pas procédé à un appel d'offre avant de retenir la société B2F. Or, dans la mesure où nous avons, dans tous les cas, décidé de retenir cette solution technique (la même que celle utilisée par le CDT) et pas une autre, nous n'avions pas jugé utile de consulter d'autres entreprises. Nous avons eu visiblement tort. Il nous faut donc transformer comptablement la provision de cette subvention attendue en perte ; nous verrons en fin d'année si nous l'affectons au compte de résultats 2018 ou bien 2019.

Il est donc proposé au Conseil d'administration de voter l'abandon de l'activité centrale de réservations au 1^{er} janvier 2019. Nous ferons tout notre possible pour optimiser cette dernière année de fonctionnement. En même temps nous nous associerons à la démarche départementale visant à se doter d'un outil d'agrégation type « place de marché » ; il permettra de regrouper toutes offres d'hébergements sur un même site et ce quel que soit leur système de réservation ; il permettra également à tout hébergeur qui le souhaitera de se doter de son propre site de réservation en ligne.

Le conseil d'administration vote à la majorité de 12 voix pour et 1 abstention le principe de l'arrêt de la centrale de réservation au 1^{er} janvier 2019.

Résultat comptable 2017

L'année se solde par un mauvais résultat de – 18 699 €. Le redressement amorcé des ventes de séjours aux groupes n'a pas été suffisant pour compenser certaines nouvelles dépenses ou certains manques à gagner.

Comme nous nous le redoutions, le lancement d'un site internet unique pour le territoire de destination « Pays de Bergerac » a eu des conséquences sur le nombre de nos adhérents. En effet, tous les partenaires que nous avons depuis des années et qui relevaient du secteur des Bastides ou du secteur de Eymet et Issigeac ne sont plus tenus d'adhérer à l'OT pour obtenir une visibilité maximale ; il leur suffit de cotiser auprès de leur OT de proximité. La perte se chiffre à 11 000 €. La recomposition des territoires dans le cadre de la loi NOTre a vu la communauté de commune des Coteaux de Sigoulès intégrer la CAB ; par contre celle du Pays de Villablard a fusionné le 1^{er} janvier 2017 avec celle de Mussidan : ce départ a engendré un manque à gagner de 8 500 € par rapport à 2016 et de 12 500 € par rapport aux années précédentes.

Parallèlement nous avons été amenés à mettre en place un produit d'épargne dans la perspective du versement des futures indemnités de fin de carrière au moment où chaque collaborateur fera valoir ses droits à la retraite. Bien que ce produit représente un placement, il est comptabilisé comme une charge, à hauteur de 6000 € pour l'année 2017.

Subventions 2018

La subvention 2018 attribué à notre association par la CAB a été votée lors du conseil communautaire du 26 février dernier. Cette subvention est de 252 500 € contre 242 500 € en 2017. Le budget initial avait misé sur une subvention de 262 500 €. Un budget modificatif a donc été composé pour s'adapter à cette situation. De même nous avons demandé que la communauté de

communes Montaigne Montravel et Gurson revoie sa subvention à l'Office de Tourisme à la hausse en passant de 28 000 € (inchangé depuis 4 ans) à 30 000 €. A ce jour, nous n'avons pas eu connaissance du montant qui nous sera finalement attribué.

Trésorerie

Une avance de 100 000 € avait déjà été votée lors d'un précédent Conseil Communautaire de la CAB le 29 janvier dernier mais elle n'a pas encore été versée. De ce fait la situation de trésorerie a commencé à se tendre depuis quelques jours ; l'avance de 100 000 € devrait toutefois nous parvenir dans les jours qui viennent.

Nettoyage

Nous avons demandé en 2016, que la CAB nous apporte une aide en nature en faisant réaliser le nettoyage du hall d'accueil de l'Office de Tourisme par ses propres agents. Dans un premier temps cela est apparu impossible à mettre en œuvre mais l'idée n'avait pas pour autant été enterrée. En attendant, nous avons continué de faire intervenir une entreprise privée à raison de 45 minutes par jour et ce, 6 jours par semaine ce qui représentait une charge de 570 € par mois. Au début du mois de mars nous avons appris que nous allions bénéficier de l'intervention de personnel de la Cab 5 jours par semaine à raison d'une heure chaque matin du lundi au vendredi. Cela représente une économie 4 500 € pour l'année 2017. La présidente tient à remercier la CAB à travers les élus présents pour cette mesure en notre faveur.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente remercie les membres du Conseil pour leur participation et lève la séance.

Fait à Bergerac le 25 mars 2018

La Présidente Sabine Krost-Pété

